

Inspecteur des sites

Une espèce menacée ?



Sur le terrain pour vérifier les caractéristiques paysagères des étangs landais nord. À droite, le site classé de la vallée de la Beune (Dordogne).



© Dreal Aquitaine

Inspecter les sites classés, conseiller leurs propriétaires, porter les projets de nouveaux classements. L'inspecteur des sites déploie dialogue et savoirs techniques.

Muriel Kazmierczak parle vite, très vite. Trop de choses à dire... et surtout, tant à faire. Il y a si peu d'inspecteurs des sites en France. En tout, soixante-neuf; pas même un par département. Du reste, la jeune femme officie à la fois en Landes et Dordogne. Ingénieure forestière en poste à l'ONF, elle s'est laissée tenter il y a six ans par ce poste aux facettes variées qui lui offrait l'opportunité de multiplier les contacts et dont la dominante technique porte sur le paysage. « Cette matière n'était pas ma spécialité, avoue-t-elle. Même si j'ai forcément abordé ce domaine lors de ma formation initiale. »

Et, pour satisfaire aux pouvoirs de police qui lui sont confiés pour contrôler le respect du droit sur les sites inscrits ou classés, elle a suivi une formation proposée par la Dreal, son administration de tutelle, lors de sa prise de fonction. Depuis, elle est assermentée et peut relever les infractions liées à des travaux réa-

lisés sans autorisation; vérifier, aussi, s'ils sont conformes et éventuellement faire appliquer des mesures correctives. « Mais ce n'est pas le gros de mon activité », s'empresse-t-elle d'ajouter.

L'inspecteur des sites intervient dans les sites inscrits et classés (en référence à la loi de 1930). Son pouvoir réside dans le fait de délivrer un avis venant nourrir la décision préfectorale ou ministérielle de travaux ou classement.

Au quotidien, Muriel Kazmierczak accompagne aussi les collectivités ou les propriétaires privés qui la sollicitent pour des conseils relatifs à des projets qu'ils portent. Et les questions sont pléthore: comment remettre en état un patrimoine du 19^e siècle après un coup de vent? Quelle technique utiliser pour élaguer les arbres? Peut-on supprimer tel ou tel bosquet pour le remplacer par une piscine? Elle y répond en s'appuyant sur des paysagistes-conseils, prestataires de la Dreal, ou encore sur l'Architecte des bâtiments

de France, sur les gestionnaires d'espaces naturels aussi, tous partenaires privilégiés.

Des conseils, elle en donne; en revanche, regrette-t-elle, « nous n'avons pas de moyens financiers pour aider les propriétaires faisant preuve de bonne volonté quant à la mise en valeur de leur patrimoine ».

Faire des choix. Autre facette de son travail, Muriel Kazmierczak est chargée de conduire la procédure visant à créer des protections nouvelles. Un long parcours. Plusieurs années. Le choix est validé par les commissions départementales de la nature, des sites et des paysages avant d'être inscrit dans un programme pluriannuel départemental. Elle intervient alors auprès des acteurs et sa mission consiste à animer, sensibiliser, convaincre, coordonner, se mettre d'accord sur les critères de sauvegarde... « On ne travaille plus comme il y a trente ans, quand l'État décidait seul de protéger tel endroit et classait plusieurs milliers d'hec-

tares. Aujourd'hui, il y a des phases de concertation. Beaucoup de travail pour nous, répète-t-elle. Nous sommes donc obligés de faire des choix, de nous concentrer sur les dossiers phares et les mener à un rythme soutenu. En Gironde, la dune du Pilat; en Dordogne, un projet d'opération Grand site sur la vallée de la Vézère... C'est quelquefois frustrant. Il nous arrive d'avoir des demandes de protections émanant de propriétaires ou de petites communes qui aimeraient obtenir un label. Mais nous n'arrivons pas à donner suite.»

Les archives, une préoccupation.

La spécificité du travail de l'inspecteur des sites, ce sont également les archives. « Quand nous recevons une demande, notre premier réflexe consiste à rouvrir le vieux dossier du site afin de comprendre ce qu'on avait souhaité protéger à l'époque. » Quelquefois, le dossier est vide; comme pour ces maisons bourgeoises à Biscarrosse. Cela se traduit par une perte de sens et une dégradation.

Laisser une trace des décisions prises revient alors comme un leitmotif que notre interlocutrice dit ne pas retrouver chez ses collègues qui s'occupent d'autres protections telles Natura 2000, les Znieff ou encore les réserves naturelles.

Outre les archives, les décisions collégiales protègent l'inspecteur des sites de trop d'arbitraire. Deux autres avis nourrissent l'autorisation finale: celui de l'Architecte des bâtiments de France et celui de la commission départementale de la nature, des sites et des paysages où sont représentés le milieu associatif, les élus et les services de l'état et des experts libéraux.

Concertation animation.

Pédagogue ou diplomate? Gendarme ou conseil? Sans doute tout à la fois. Réaliste, la grande femme brune avoue son impression, parfois, de ne pas servir à grand-chose. Avant d'ajouter, radieuse: « On a quand même des victoires! Le paysage apparaît théorique et donne l'impression d'être réservé à une élite. En Dordogne, où l'économie repose pour une part impor-

tante sur l'attractivité touristique, où beaucoup d'agriculteurs ont une activité parallèle d'accueil à la ferme... ce sont des messages qu'on réussit à faire passer. »

Muriel passe en moyenne deux jours par semaine sur le terrain. Il y a quelquefois des situations conflictuelles. Il faut alors mettre tout le monde autour de la table pour dégager, de manière collective, les grandes caractéristiques qui font l'intérêt du site, et se mettre d'accord sur comment les préserver à long terme. Mais « pour faire face aux gens de mauvaise foi qui n'ont d'autres intérêts qu'économiques, il faut être profondément convaincu de l'intérêt général », développe-t-elle avec conviction et éthique.

Le sens et l'envie du dialogue mais aussi, comme le dit Muriel, « avoir la gnaque », il en faut pour ce poste. Mais avec six recrutements en 2010, l'espèce ne serait-elle pas menacée? ●

Moune Poli

EN SAVOIR PLUS

muriel.kazmierczak@developpement-durable.gouv.fr

Éditée par le groupement d'intérêt public Atelier technique des espaces naturels

Espaces naturels est un support d'échanges professionnels pour tous les métiers de la sauvegarde des espaces et du patrimoine naturels, en poste ou en devenir. La revue s'adresse aux acteurs et relais de la gestion des territoires et des paysages. Les auteurs y présentent, évaluent et discutent les expériences et savoir-faire issus des territoires, et portent à la connaissance des intéressés les actualités, recherches, textes et initiatives dans ces domaines.



**1 an
4 numéros
à partir de
35,50 €
seulement***

www.espaces-naturels.info

* Particulier 35,50 € • Institutionnel 48,50 € • S'abonner ? Remplir et retourner le bulletin contenu dans ce magazine : Espaces naturels • Mediaterra • Route Royale • 20600 Bastia • 04 95 31 12 21 • espaces-naturels@mediaterra.fr